



Affiché le
21 FEV. 2024

ARRETE MUNICIPAL n°12/2024

Autorisation stationnement - Du 26 février au 29 mars 2024
Route des Rivières

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande de travaux de pose de canalisations d'eau potable, de l'entreprise DLE OUEST TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX pour ATLANTIC EAU, en date du 16 février 2024.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,

ARRETE

Article 1er : Du 26 février au 29 mars 2024, l'entreprise DLE OUEST est autorisée à stationner une roulotte de chantier et 3 containers de chantier sur le terrain face au 1 route des rivières pendant la durée des travaux. Cette dernière ne pourra excéder le délai indiqué ci-dessus et le terrain devra entièrement être débarrassé de tout dépôt.

Article 2 : la signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise DLE OUEST, toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police municipale, au demandeur.



Le 20 février 2024

Le Maire,
Sylvain SCHERER